



Paris le 04/ 12/ 2025

Élections au CA du MUCEM : Des méthodes contestables Pour un scrutin contesté !

Le 05 novembre dernier, les agents du Mucem ont voté pour leurs représentants en CA. Ou en tout cas, ceux qui pouvaient être sur place, le mercredi 05 novembre. Ceux qui étaient absents ou en télétravail ne pouvaient qu'espérer que leur vote parvienne au Mucem dans les temps, puisque le matériel de vote n'était arrivé dans les boîtes aux lettres qu'en fin de semaine précédente, qui plus est, la veille d'un samedi et jour férié.

Le SNMD CGT Culture et le SNAC-FSU constatant un certain nombre d'irrégularités qui entachent la légalité et la fragilité des opérations électorales, ont déposé un recours officiel de contestation et d'annulation des opérations électorales. La liste des motifs est longue et dénote de l'amateurisme de la structure en termes de législation électorale : Absence de concertation préalable et absence de validation dans les instances (CSA) du protocole électoral, absence de logos des organisations syndicales sur les bulletins de vote, absence de profession de foi dans le matériel de vote par correspondance, absence de campagne électorale, doute sur la qualité d'électeur, etc.

Alors que la sincérité du scrutin est largement fragilisée et que la légalité même de ce vote est remise en cause, le Mucem, après avoir reçu nos camarades, a répondu ne pas vouloir « *le remettre en cause* », visiblement sans comprendre ou prendre la mesure de ce qu'est une contestation. Alerté, le ministère ignore pour le moment les organisations syndicales ayant déposés ce recours.

Qu'on se le tienne pour dit, la grande tendance 2026 pour les prochaines élections professionnelles pourrait bien être la disparition de ce qui fait l'identité et l'orientation d'un syndicat. Le logo, la profession de foi : superflus ?

Inutile également désormais d'informer les agents qu'ils sont électeurs, ni d'organiser un processus à même de garantir l'impartialité du scrutin ! Pas de campagne électorale non plus, pas de dialogue social.

Le processus électoral pourrait finalement se résumer à une grande boîte, un rideau, des bouts de papiers et le tour est joué !

Demeurant très attachés à un processus démocratique :

Nous maintenons avec fermeté notre demande d'annulation du scrutin du 5 novembre 2025.

**Charge au ministère de se ressaisir et rappeler à ses directions ce qu'est
un scrutin et le sérieux que son organisation requiert !**

Réponse du MUCEM :

« *Irrégularités ! Comment ça, quelles irrégularités ?!?*.... »

Mucem

Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée
1 esplanade du J4, CS 10351, 13213 Marseille Cedex 02, France
04 84 35 13 00 contact@mucem.org www.mucem.org

Marseille, le 18 novembre 2025

L'administratrice générale

SNMD CGT Culture et le SNAC FSU
A l'attention de Madame Mireille Jacotin

Références : votre courrier de contestation du scrutin du 5 novembre 2025

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier de contestation du 10 novembre relatif au scrutin du 5 novembre dernier concernant les représentants du personnel au MUCEM pour le conseil d'administration.

Nous vous avons reçu le 17 novembre, j'étais accompagnée de Mme Monge responsable des ressources humaines et des moyens généraux. Suite à notre échange, nous avons bien noté les points que vous avez mentionnés dans votre courrier.

Néanmoins après analyse, aucun de ces points n'est de nature à remettre en cause les résultats de l'élection.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Véronique Haché

